

## Fonctions du **directeur chargé des interprètes communautaires**

Section des  
règlements  
administratifs

### **Représenter les interprètes communautaires au sein de l'ATIO**

Recueillir et prendre acte des préoccupations, plaintes et questions des interprètes communautaires membres et y donner suite.

Offrir des réponses et des renseignements reposant sur des consultations, des recherches et/ou l'expérience personnelle.

Soulever toute question qui préoccupe les interprètes communautaires lors des réunions du conseil d'administration.

Se tenir au courant des problèmes des interprètes communautaires agréés et prendre des mesures appropriées conformes à la mission et à la vision d'ensemble de l'association.

### **Mettre en valeur la catégorie professionnelle**

Entreprendre des projets spéciaux, par exemple l'élaboration d'un questionnaire sur les conditions de travail des interprètes communautaires et les tendances du milieu professionnel où ils évoluent.

Établir et présider un comité d'interprètes communautaires en vue de réaliser des projets particuliers.

Encourager les interprètes communautaires actuels à obtenir une certification.

Contribuer à l'élaboration de normes de certification des interprètes communautaires dans le cadre du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

### **Établissement de rapports**

Rédiger et transmettre au conseil d'administration des rapports sur le travail et les progrès du comité des interprètes communautaires.

Rédiger des articles ou des comptes rendus pour le bulletin InformATIO sur des questions qui intéressent les interprètes communautaires.

### **Représenter l'association**

Représenter l'ATIO, conformément à une autorisation du conseil d'administration et/ou à titre de délégué du président, notamment dans le cadre de :

- conférences
- groupes de parties intéressées
- médias sociaux

Sensibiliser les parties communautaires intéressées à l'importance de recourir aux services d'interprètes communautaires agréés.

Préparer des communiqués devant être soumis à l'approbation du conseil d'administration avant leur diffusion concernant les questions qui préoccupent les interprètes communautaires.

Assurer la liaison entre l'association et les autres organismes d'interprètes communautaires (par exemple l'*Ontario Council on*

## DESCRIPTION DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ATIO

Le 9 mars 2015

*Community Interpreting – OCCI, l'Association of Professional Language Interpreters – APLI, Critical Link)*

Les mesures ou les liens établis au nom de l'Association doivent reposer sur des orientations ou des autorisations préalables du comité exécutif ou du conseil d'administration.